

Crédits supplémentaires pour 2023 (1^{er} série)

Rapport sur le préavis N° 2023/20

La commission des finances a traité, sous la présidence de Mme Mathilde Maillard, 13 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leurs demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 3 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble on relève 2 autorisations d'achats et 1 crédit d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD						0
SE	1	1	2			3
SCS	1					1
LEA	3	1				3
EJQ	2				1	3
FIM						0
SIL	3	1				3
Totaux	10	3	2	0	1	13

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD				
SE	24'200	60'000		84'200
SCS	157'000			157'000
LEA	-24'200			-24'200
EJQ			30'000	30'000
FIM				
SIL				
Totaux	157'000	60'000	30'000	247'000

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Des informations complémentaires ont été demandées ; aucune demande n'a été amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Certain-e-s sous-commissaires ont émis, lors des débats, des remarques quant au remplacement ou la réparation en urgence d'installations vétustes faisant l'objet de crédits supplémentaires. En effet,

Commission des finances

selon elles et eux, il conviendrait d'anticiper ces situations en planifiant autant que possible les besoins de rénovation notamment en matière d'efficacité énergétique.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Angélique Chatton, rapportrice

Lausanne, le 22 avril 2023